.CF/CS

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

ESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-=-=-=-=-

SOMMAIRE

a/s

NOMINATION.-

D E C R E T

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

N° 110 /PR/MSP/DS/P.

VU la loi N°60-36 du 26-II-60 portant constitution de la République du Dahomey;
VU la Loi 59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
VU le Décret N°111/PR/CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
VU les Nécessités du Service;
SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique de la Population et des Affaires Sociales;
LE Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :

ARTICLE 1.- Le Médecin-Lieutenant-Colonel des Troupes d'Outre-Mer CARRERE Paul, nouvellement arrivé au Dahomey, est nommé Médecin Chef du Service National des Grandes Endémies, en remplacement du Médecin-Lieutenant-Colonel JONCOUR rapatrié

ARTICLE 2.- Le présent décret qui aura effet pour compter du 27 Février 1962, date de la prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 5 MARS 1962.-

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES,

Hubert MAGA.-

AMPLIATIONS :

Original	1	DP	2	MFPT	2	MSPAS	1
JORD	1	BF	7	PR	15	PCM	15
Trésor	1	CF	1	MFB	1	GDES Endémies	1
Dirsanté	10	CD	1	2° Bureau Ad.	1	Personnel	1
Information	1	Intéressé	1	Dossier	2	Archives	10